

## COMPTE-RENDU du 23 Juillet 2018

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt trois juillet à dix-huit heures 45 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 19 Juillet 2018.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard		x	
FOURNON GOHIER Régine		x	M. CI FRAISSE
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel		x	P. VALLIERE
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard		x	
LACUBE Sylvie	x		
SANCHEZ Marie-Christine		x	
MANI Raouf	x		
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : Madame S. LACUBE est nommée secrétaire de séance.

#### **MISE A DISPOSITON D'UN LOGEMENT à Mme NAVARRETE Lydie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les conditions de mise à disposition du logement situé au Camping Municipal consenties à Monsieur Antoine NAVARRETE en charge du gardiennage.

Il expose que suite au décès de l'intéressé, il convient de régulariser la situation de son épouse, Mme Lydie NAVARRETE, maintenue dans les lieux suivant les mêmes conditions.

Il soumet pour approbation l'ancienne convention adaptée à la nouvelle situation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de régulariser la position de Mme Lydie NAVARRETE et d'adapter les dispositions à la nouvelle situation,

- APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et l'intéressée qui reconduit les modalités de mise à disposition du logement sus visé.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.